

Anthony CHAPLAIS

Huissier de Justice

14, rue Colbert - 63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 355 404 - Fax : 04 73 355 592

✉ chaplais.huissier@orange.fr

EXPEDITION

PROCES VERBAL de CONSTAT

****08/07/20****

EXPEDITION**Anthony CHAPLAIS***Huissier de Justice*

14, rue Colbert - 63000 CLERMONT-FERRAND

☎ : 04 73 355 404 - Fax : 04 73 355 592

✉ chaplais.huissier@orange.fr



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT
Le mercredi huit juillet à 17 heures 50

A LA REQUETE DE LA :

FOIRE INTERNATIONALE DE CLERMONT-COURNON, dont le siège social est Centre d'Affaires du Zénith, Trident Bâtiment E, 46 rue de Sarliève à 63808 COURNON D'AUVERGNE CEDEX, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Aux diligences de Madame Catherine MERLOT, Directrice Générale,

LAQUELLE M'EXPOSE :

Que l'entité requérante organise un jeu-concours, dans le cadre de la foire exposition, intitulé « LE GRAND JEU DE LA FOIRE AVEC FRANCE BLEU PAYS D'AUVERGNE », qui se déroulera du 12 au 20 septembre 2020 au Parc des Expositions de la Grande Halle d'Auvergne,

Que conformément à la réglementation en vigueur (lois du 21 mai 1936 et du 23 juin 1989 et dispositions du Code de la consommation), elle souhaite déposer le règlement de cette opération, en mon étude.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

J'ai, Anthony CHAPLAIS, Huissier de Justice, résidant à Clermont-Ferrand, 14 rue Colbert, soussigné,

CERTIFIE avoir reçu ce jour le règlement d'une opération organisée par la Foire Internationale de Clermont-Cournon, dont j'ai contrôlé la régularité.

VOIR REGLEMENT ET FLYER EN PAGES SUIVANTES

Telles sont les constatations que j'ai faites, dont j'ai dressé et clos le présent procès-verbal de constat sur trois feuilles, outre annexe (six pages recto format A4 dont une verso), destiné à servir et valoir ce que de droit à la partie requérante.

Le présent acte est compris dans l'état mensuel de la Taxe déposé à l'Hôtel des Impôts de Clermont-Ferrand.

Coût TTC : deux cent soixante-quatre euros 09 cents, dont TVA : 41,53 €.

Anthony CHAPLAIS



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

REGLEMENT GRAND JEU DE LA FOIRE

FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON

46 RUE DE SARLIÈVE
CENTRE D'AFFAIRES DU ZÉNITH – TRIDENT BÂTIMENT E
63800 COURNON D'AUVERGNE

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON en partenariat avec FRANCE BLEU PAYS D'AUVERGNE organise un jeu à gratter gratuit, sans obligation d'achat, qui se déroulera sur le site de la Foire Exposition de Clermont-Cournon, au Parc des Expositions de la Grande Halle d'Auvergne, du 12 au 20 septembre 2020 inclus, dénommé « LE GRAND JEU DE LA FOIRE AVEC FRANCE BLEU PAYS D'AUVERGNE ».

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans et plus, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), à l'exception de l'ensemble des salariés des sociétés ayant participé à la réalisation de ce jeu, des exposants et de leurs personnels.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 3 : COMMENT PARTICIPER

La mécanique du jeu se déroule comme suit :

Lors de la présentation de son titre d'accès « visiteur » (payant ou gratuit) à la Foire Exposition de Clermont-Cournon au contrôle d'accès (entrée 1 ou entrée 2) le visiteur se verra remettre un ticket à gratter sur lequel sera indiqué s'il est gagnant ou non. Des tickets à gratter seront également remis lors des animations organisées ponctuellement pendant la Foire.

La case à gratter comportera les résultats suivants :

Perdu. Le participant ne remporte aucun lot.

Gagné ! Un cadeau Foire Expo, valeur unitaire 7,85 €.

Gagné ! Un cadeau Foire Expo, valeur unitaire 7,50 €.

Gagné ! Un cadeau Foire Expo, valeur unitaire 6,66 €.

Gagné ! Un cadeau Foire Expo, valeur unitaire 6,50 €.

Gagné ! Un cadeau Foire Expo, valeur unitaire 6,00 €.

Gagné ! Un cadeau Foire Expo, valeur unitaire 5,36 €.

Gagné ! Un cadeau Foire Expo, valeur unitaire 5,00 €.

Gagné ! Un cadeau Foire Expo, valeur unitaire 4,16 €.

Gagné ! Un cadeau Foire Expo, valeur unitaire 3,54 €.

Gagné ! Un cadeau Foire Expo, valeur unitaire 3,36 €.

Gagné ! Un cadeau Foire Expo, valeur unitaire 2,91 €.

Gagné ! Un cadeau Foire Expo, valeur unitaire 1,00 €.

Gagné ! Un cadeau France Bleu, valeur unitaire 284,00 €.

Gagné ! Un cadeau France Bleu, valeur unitaire 40,00 €.

Gagné ! Un cadeau France Bleu, valeur unitaire 17,00 €.



Gagné ! Un cadeau France Bleu, valeur unitaire 5,00 €.

Gagné ! Un cadeau Clermont Foot, valeur unitaire 65,00 €.

Gagné ! Un cadeau Clermont Foot, valeur unitaire 44,00 €.

Gagné ! Un cadeau Clermont Foot, valeur unitaire 15,00 €.

Gagné ! Un cadeau Clermont Foot, valeur unitaire 5,00 €.

Gagné ! Un cadeau Centre National du Costume de Scène.

Gagné ! Un cadeau Vulcania.

Gagné ! Un cadeau Micropolis.

Gagné ! Un cadeau Musée archéologique de la bataille de Gergovie.

Gagné ! Un cadeau Ailes et Volcans.

Gagné ! Un cadeau Arachnée concerts, valeur unitaire 98,00 €.

Gagné ! Un cadeau Arachnée concerts, valeur unitaire 90,00 €.

Gagné ! Un cadeau Aventure Michelin.

Gagné ! Un bon d'achat de 500,00 € valable auprès des exposants.

Gagné ! Un bon d'achat de 250,00 € valable auprès des exposants.

Gagné ! Un bon d'achat de 100,00 € valable auprès des exposants.

Gagné ! Un bon d'achat de 20,00 € valable auprès des exposants.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

100 000 tickets à gratter sont en jeu dans la limite des stocks disponibles.

Les dotations mises en jeu sont constituées comme suit :

Pour chaque ticket du « Grand jeu de la Foire avec France Bleu », présenté au plateau « France Bleu Animations » (situé dans le Hall 1 de la Foire), qu'il soit gagnant ou perdant, un ticket à gratter « Aquarium de Lyon » sera offert, dans la limite des 100 000 tickets disponibles.



	Valeur unitaire
Gagné ! Un cadeau Foire Expo :	
130 cadres pour décoration	7,85 €
8 ponchos adulte	7,50 €
24 ponchos enfant	6,66 €
53 lampes « flexi »	6,50 €
64 lampes « animal »	6,00 €
73 sacs-cabas « filet »	5,36 €
29 parapluies « grand modèle »	5,00 €
51 parapluies « petit modèle »	4,16 €
79 guirlandes « papier »	3,54 €
42 éponges vaisselle « déco »	3,36 €
47 sacs isothermes	2,91 €
550 pochettes « Tokyo »	1,00 €
Gagné ! Un cadeau France Bleu :	
2 lots de 2 places « VIP » pour deux matches de l'ASM	284,00 €
10 ballons de rugby	40,00 €
10 montres connectées	17,00 €
10 mugs FBPA	5,00 €

Gagné ! Un cadeau Clermont Foot :	
1 maillot domicile « Officiel »	65,00 €
2 lots de 2 places de matchs	44,00 €
1 mini ballon	15,00 €
10 bons d'achat à valoir sur le stand Clermont Foot	5,00 €

Gagné ! Un cadeau Centre National du Costume de Scène.	
10 lots de 2 entrées pour le CNCS	14,00 €

Gagné ! Un cadeau Vulcania.	
5 lots de 2 entrées pour Vulcania	57,00 €

Gagné ! Un cadeau Micropolis.	
10 lots de 2 entrées pour Micropolis	29,80 €

Gagné ! Un cadeau Musée archéologique de la bataille de Gergovie.	
2 Pass Famille	20,00 €

Gagné ! Un cadeau Ailes et Volcans.	
20 lots de 2 entrées pour Ailes et Volcans	30,00 €

Gagné ! Un cadeau Arachnée concerts.	
2 lots de 2 places en CAT 2 pour le Cadre Noir	98,00 €
1 lot de 2 places en CAT 2 pour la pièce « Le plus beau dans tout ça »	90,00 €

Gagné ! Un cadeau Aventure Michelin.	
8 lots de 2 entrées pour l'Aventure Michelin	19,00 €

Gagné ! Un des 225 bons d'achat valables du 12 au 20 septembre 2020 auprès des exposants de la Foire dont le montant varie de 20,00 à 500,00 € (montant total = 19 980,00 €).

Les bons d'achat sont à utiliser exclusivement auprès des exposants de la Foire Exposition de Clermont-Cournon et entre le 12 et le 20 septembre 2020 inclus. Les bons d'achat doivent être utilisés en une seule fois auprès d'un seul exposant. Ils ne peuvent être transférés, vendus, modifiés, ni échangés contre leur valeur en argent.

9 bons d'achat d'un montant unitaire de	500,00 €
36 bons d'achat d'un montant unitaire de	250,00 €
36 bons d'achat d'un montant unitaire de	100,00 €
144 bons d'achat d'un montant unitaire de	20,00 €

Les prix sont indiqués à titre d'information à la date de dépôt du règlement et sont susceptibles de changement. Tout ce qui n'est pas inclus dans ce descriptif sera à la charge des gagnants, qui ne pourront en aucun cas prétendre au remboursement des frais personnels, de transports ou autres dépenses non listées ci-dessus.

ARTICLE 5 : REMISE DES DOTATIONS

Il ne sera attribué qu'un seul lot par ticket gagnant.

Tous les lots seront à retirer sur le plateau « France Bleu / Animations » situé dans le Hall 1 de la Foire, du 12 au 20 septembre 2020 inclus, durant les heures d'ouverture de la Foire Exposition de Clermont-Cournon, cf. www.foire-de-clermont.com, rubrique Informations pratiques.

La **EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON** se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité et le domicile des participants notamment lors de la remise du lot. Il sera demandé à chaque gagnant de signer un document attestant de la remise du lot.

Toute personne ne remplissant pas les conditions du jeu ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Les participants sont informés que les visuels des dotations ne sont pas contractuels et qu'en conséquence, les lots remis aux gagnants pourront présenter de légères différences avec ceux reproduits visuellement sur les documents supports publicitaires de l'opération, sans que leur valeur ne soit modifiée.

Les modalités définitives de bénéfice du prix seront indiquées aux gagnants par la **FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON**. Si un gagnant souhaitait des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif d'un prix, celles-ci seraient alors à sa charge personnelle exclusive.



Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, et ne pourront en aucun cas être échangées à la demande des gagnants, contre toute autre dotation, pour quelque raison que ce soit.

Tout lot attribué et NON RETIRÉ, à la date du **21 septembre 2020** inclus, sera perdu pour son bénéficiaire et ne sera pas ré attribué. Il restera la propriété de la **FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON**.

Les dotations ne peuvent faire l'objet d'une cession par le gagnant, à quelque tiers que ce soit.

En cas d'indisponibilité des dotations pour des raisons indépendantes de la volonté de la **EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON**, des lots de nature et de valeurs équivalentes seront attribués aux gagnants, sans que cette substitution puisse donner lieu à un échange ou un remboursement sur demande des gagnants.

ARTICLE 6 : OBLIGATION DU GAGNANT

Les gagnants autorisent, à titre gratuit, la **EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON** à utiliser leur nom, numéro de département et image (cliché pris pour illustrer le Jeu ou cliché remis par le gagnant) à des fins de publicité et communication liées au présent jeu, sur quelque support que ce soit (y compris les réseaux sociaux gérés par la Foire), pour le monde entier, pour une durée de un (1) an à compter de la date de remise du lot, et ce sans que le gagnant puisse exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son prix. La **FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON** s'interdit de céder ce cliché.

ARTICLE 7 : DEPOT ET MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT DU JEU

Le présent règlement est déposé chez Maître Anthony CHAPLAIS, 14 rue Colbert, BP 272 63808 Clermont-Ferrand.

Le présent règlement est disponible sur le site www.foire-de-clermont.com et affiché sur le plateau « France Bleu / Animations » situé dans le Hall 1 de la Foire.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce jeu devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du jeu.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la **FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON**.

La **FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON** prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la **FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON** se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 9 : REPORT/ ANNULLATION DU JEU OU LOT

La **FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON** ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure, cas fortuit ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Le cas échéant des additifs ou avenant pourront venir compléter le présent règlement, pour en faire partie intégrante. En cas de force majeure, La **FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON** se réserve le droit d'annuler, ou de modifier la nature des lots sans préavis.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu concours sont traitées conformément à la loi Informatique et liberté N°7817 du 6 janvier 1978.

Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la **FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON**, 46 Rue de Sarliève, Centre d'Affaires du Zénith – Trident Bâtiment E, 63800 COURNON D'AUVERGNE. Ces informations sont uniquement destinées à l'usage de la

FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON en France, elles ne seront ni cédées ni communiquées à des tiers.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE-LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tout litige ou contestation éventuels relatifs au jeu et au présent règlement seront tranchés par la **FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-COURNON** dont les décisions seront sans appel.



Le GRAND JEU

de la Foire

AVEC FRANCE BLEU
PAYS D'AUVVERGNE



FOIRE

exposition
Clermont-Cournon

PRÉSENTEZ
CE TICKET AU PLATEAU
« FRANCE BLEU /
ANIMATIONS » HALL 1.

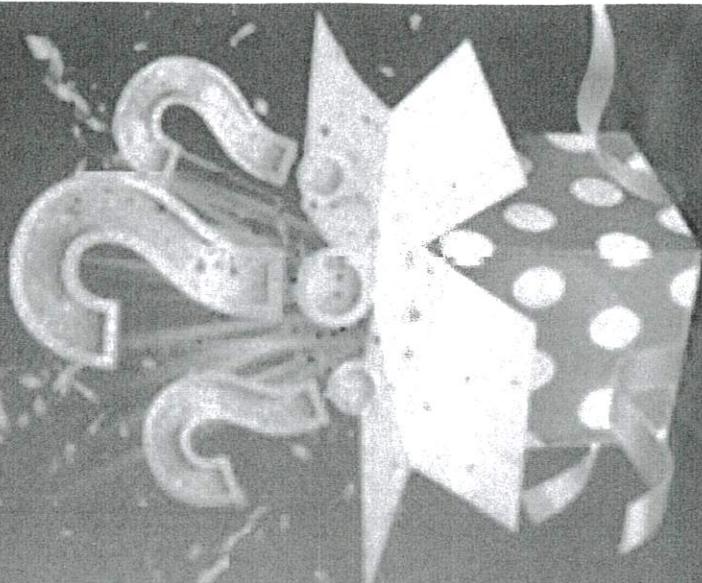
Qu'il soit gagnant ou perdant,
un ticket à gratter

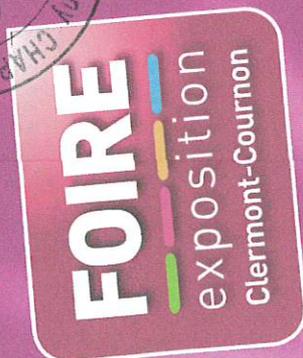
« Aquarium de Lyon »
vous sera offert, dans
la limite des 100 000 tickets
disponibles.

GAGNÉ !

Un cadeau Musée
archéologique
de la bataille de Gergovie.

Jeu gratuit sans obligation d'achat.





GRAND JEU de la Foire

AVEC FRANCE BLEU PAYS D'Auvergne

TICKET À REMETTRE AU PLATEAU FRANCE BLEU / ANIMATIONS SITUÉ DANS LE HALL 1 DE LA FOIRE JUSQU'AU 20/09/2020 SI VOTRE TICKET EST GAGNANT (SOUS RÉSERVE DE STOCKS DISPONIBLES)

La Foire Exposition de Clermont-Cournon organise avec France Bleu Pays d'Auvergne du 12/09/2020 au 20/09/2020 un jeu gratuit sans obligation d'achat, dans la limite des stocks de cartes à gratter disponibles et ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine (à l'exception de l'ensemble des salariés des sociétés ayant participé à la réalisation de ce jeu, des exposants et de leurs personnels)*. Pour jouer, grattez la case et découvrez si vous avez gagné l'une des 1479 dotations mises en jeu (sous réserve de stocks disponibles) d'une valeur unitaire approximative allant de 1 € TTC à 500 € TTC. Si le ticket affiche la mention « Gagné ! », vous devez vous rendre sur le plateau France Bleu / Animations situé dans le Hall 1 de la Foire jusqu'au 20/09/2020 pour obtenir votre dotation.

* Règlement complet déposé chez Maître Anthony CHAPLAIS, 14 rue Colbert, BP 272 63808 Clermont-Ferrand. Disponible également sur le site www.foire-de-clermont.com et affiché sur le plateau « France Bleu / Animations » situé dans le Hall 1 de la Foire.

Ne pas jeter sur la voie publique. Sous réserve d'erreurs typographiques, visuels non contractuels.